



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le 25 mars
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 05 mars 2021

Délibération B20210311_28	Parc Activestre 2 – Cession du lot K à la SAS SUD DRAGAGE ou toute autre personne morale se substituant à ladite société
--------------------------------------	---

Etaient présents : AUDOUBERT René, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT ÉRIC, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés : BAUDINIÈRE Julien, DANES Richard, DEGA Gilbert, FERRAGE Pierre, Payen Éric, SENECLAUZE Christian.

Pouvoirs : Murcia Christian pouvoir à Jean CHALDUC, VIEL Pierre pouvoir à Denis TURREL.

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 34 (Maire de Lapeyrère décédé)
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 28

OBJET : Parc Activestre 2 – Cession du lot K à la SAS SUD DRAGAGE ou toute autre personne morale se substituant à ladite société

Monsieur le Président expose aux membres du bureau communautaire le projet de la SAS SUD DRAGAGE, spécialisée dans l'extraction de granulats dans les gravières, de construction d'un bâtiment industriel de 530m².

Afin de le concrétiser, l'entreprise souhaite acquérir le lot K sur le Parc Activestre 2 situé sur la commune de Carbonne.

Celui-ci couvre une surface de 2 261 m² pour un prix proposé de 22€ HT / m², soit une cession globale fixée à 49 742,00€ HT.

Vu l'avis des Domaines en date du 27 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Économique en date du 2 mars 2021,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De CEDER le lot K du Parc d'activités ACTIVESTRE 2 à la SAS SUD DRAGAGE ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'APPROUVER les conditions de cession d'une superficie de 2 261 m² au prix de 22,00€ HT / m², soit 49 742,00€ HT ;
- De DIRE que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De CHARGER Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PARC ACTIVESTRE" around the perimeter and "le Président" in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

28 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.